

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1303

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 26

Compléter cet article par les trois alinéas suivants :

« III.- Le code de l'éducation est ainsi modifié :

« 1° Au premier alinéa de l'article L. 341-1, après la référence : "L. 813-2 du code rural et de la pêche maritime" , la fin de l'article est supprimée.

« 2° Au premier alinéa de l'article L. 421-22, après la référence : "L. 811-11 du code rural et de la pêche maritime" , la fin de l'article est supprimée.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer les dispositions du code de l'éducation qui reproduisent celles du code rural et de la pêche maritime. La pratique des "codes suiveurs" est génératrice d'erreurs et a donc été progressivement abandonnée.